**COMMUNE DE DUN LE PALESTEL**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 8 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de DUN LE PALESTEL légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Laurent DAULNY, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 2 septembre 2025.

Etaient présents : M. Laurent DAULNY, Maire, M. Eric DUPEUX, Mme Mireille MANEAU et M. René BAZOT-BOURROUX, adjoints, Mme Marie-Josèphe VUIBERT, M. Gérard DE GRAEVE, Mmes Jeanne CALLARD, Mireille JANVIER, M. Bernard COLNET, M. José FREITAS, Mme Dominique COCHIN et M. Damien QUILLON.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. José FREITAS, conseiller municipal.

Excusés : Mmes Joëlle TABAUD, Nathalie LAUNOY et M. Fabrice PRIANT
Absent : Néant
A reçu procuration : Néant

**Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 7 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.**

ORDRE DU JOUR :

- Présentation des décisions prises suite délégations au Maire
- MAPA : consultations et décisions
    - Démolition bâtiment Grande rue
    - Démolition bâtiment Grande rue : mission SPS
    - Consultation chauffage école maternelle
    - Maison de santé : signature fiches validation
    - Assainissement : tests préalables à la réception des travaux – choix du prestataire
    - Autres
- Office de tourisme du pays dunois : demande extension des locaux
- Personnel communal
- Urbanisme : certificats d'urbanisme – dessertes en électricité
- Interconnexion des réseaux d'eau potable : nouvelle convention de délégation de maîtrise d'ouvrage
- Demande subventions exceptionnelles
- Demande local professionnel
- Questions diverses

## I - Présentation des décisions prises suite délégations au Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations. Il a validé un devis pour des travaux de doublage et peinture d'une cloison à l'école élémentaire suite à un dégât des eaux et commandé des abris de touche pour le terrain de rugby.

## II - MAPA : consultations et décisions

### 1 – Démolition Grande rue

Monsieur le Maire rappelle que la commune a confié la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'Agence d'Attractivité pour le projet d'aménagement de centre bourg. Dans ce cadre, l'agence a apporté son assistance pour établir le dossier de consultation et lancer cette consultation des entreprises pour la démolition du bâtiment situé dans la Grande rue.
Cinq entreprises ont répondu. L'analyse des offres a été faite et est présentée aux Conseillers municipaux. L'entreprise retenue obtient la note de 92/100. La notification sera faite rapidement afin que les travaux puissent commencer.

**2 – Démolition Grande rue : mission SPS (Santé Prévention Sécurité)**

Dans le cadre de la démolition de l'immeuble situé Grande rue, il est nécessaire d'avoir recours à un coordonnateur SPS. Une consultation auprès de trois organismes a été faite. Un seul a répondu. Le devis est validé.

**3 – Consultation chauffage école maternelle :**

Le chauffage au fioul de l'école maternelle est défaillant et a besoin d'être remplacé. La Commune a missionné le SDEC afin de réaliser une étude thermique afin de faire le point sur l'existant et de proposer plusieurs alternatives.
La présentation du cabinet d'étude est distribuée aux Conseillers municipaux.
Trois solutions sont proposées :

- Scénario 1 : PAC Air-Air permettant de bénéficier d'une climatisation et remplacement de l'éclairage
- Scénario 2 : PAC Air-Eau et remplacement de l'éclairage. Ce système ne permet pas la climatisation. D'autre part, il utilise le plancher chauffant en place qui n'a jamais très bien fonctionné.
- Scénario 3 : Biomasse et remplacement de l'éclairage. Cette solution permettrait de se raccorder à la chaufferie biomasse du Collège. La climatisation n'est pas prévue et le chauffe par le sol serait maintenu.

Après avoir comparé les coûts estimés, les économies à réaliser et les financements possibles, le Conseil municipal retient le scénario 1 et décide de lancer une consultation et les demandes de financements.

**4 – Maison de santé – signature fiches validation**

Monsieur le Maire présente les fiches de validation correspondant aux modifications qui sont intervenues pour les travaux à la maison de santé. Les avenants correspondants devront être faits.
Le montant total HT du marché initial était de 711 838.76 € HT. Les plus-values sont de 23 986.63 € et les moins-value sont - 23 816.30 €, ce qui porte le montant modifié à à 712 009.09 € HT.

Le chantier devrait se terminer à la fin du mois ou courant octobre.

**5 – Assainissement : tests préalables à la réception des travaux – choix du prestataire**

Dans le cadre des gros travaux sur les réseaux d'assainissement en cours il est nécessaire de procéder à des tests préalables à la réception des travaux afin de contrôler les travaux réalisés.
Une consultation a été faite auprès de trois prestataires. Le Maître d'oeuvre a réalisé l'analyse des devis.
Le Conseil municipal retient l'organisme le mieux-disant.

## III – Office de tourisme du Pays dunois : demande extension des locaux

La communauté de communes demande une extension de l'office de tourisme dans le couloir d'entrée du bâtiment et dans les deux salles du rez-de-chaussée.
Le hall deviendrait l'entrée principale de l'office et desservirait la boutique et la partie exposition.
La pièce côté grande rue serait prévue pour des expositions régulières et celle du fond serait réservée à la microfolie.
L'agence Cytia qui gère la co-propriété de l'immeuble (avec Creusalis) confirme que la partie de couloir est bien la propriété de la commune et ne fait pas partie des communs.
L'accès aux logements situés dans les étages se fait par l'arrière du bâtiment.
Le Conseil municipal donne un avis favorable à ce projet et autorise le Maire à poursuivre les démarches.
La prise en charge des travaux sera faite en concertation avec la Communauté de Communes qui pourrait prendre en charge une partie des travaux. L'idéal serait que ce projet soit concrétisé pour l'été prochain.

## IV - Personnel communal :

Concernant le poste pour un agent à la mairie, une nouvelle offre a été faite avec les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2ème classe et adjoint administratif principal de 1ère classe.
Des entretiens sont prévus jeudi. Ensuite un choix sera fait.

**V – Certificats d'urbanisme – dessertes en électricité**

Deux demandes de certificats d'urbanisme ont fait l'objet d'une demande d'avis auprès du SDEC.
Une première concerne une parcelle située rue du château d'eau et une seconde une parcelle rue de Tarsat. Le Conseil municipal opte pour la solution d'une prise en charge d'une quote-part par le pétitionnaire et une par le SDEC.

**VI - Interconnexion des réseaux d'eau potable Colondannes – Lafat – Maison-Feyne – Sagnat – Saint-Germain-Beaupré : Présentation du projet et convention de délégation de maîtrise d'ouvrage**

Suite au retrait du syndicat de Bournazeau de ce projet d'interconnexions, il est nécessaire de valider le nouveau projet de convention sans ce syndicat.
Les montants de travaux sont estimés à 1 138 336.32 € avec un financement de 80 %, soit un reste à charge de 227 667.26 € à répartir entre les communes membres (Colondannes, Dun le Palestel, Lafat, Maison-Feyne, Sagnat, St Germain Beaupré), soit pour chacune 16.67 % du montant restant à charge (16.65 % pour St Germain), ce qui représente une dépense de 37 952.13 € HT.
Le Conseil valide la convention ce projet de convention et mandate Monsieur le Maire pour la signer.

**VII – Demandes de subventions**

**1 – Association les Creusoises Gaz'elles**

Une subvention exceptionnelle est accordée à cette association pour la participation au Rallye Aïcha des Gazelles d'un équipage dont une participante est une de nos infirmières.

**2 – Mission locale Creuse (insertion professionnelle des jeunes)**

Une subvention exceptionnelle est accordée à la Mission locale pour les frais liés à la prise en charge des bénéficiaires de la commune.

**3 – Musique en Marche**

Une subvention exceptionnelle est accordée à Musique en Marche pour l'organisation de Jazz à la Sout à raison de 0.65 € / habitant.

**VIII – Demande local professionnel**

Une psychologue demande un local à la maison de santé une journée par semaine dans un premier temps. Celle actuellement en place quitte son cabinet en décembre. Le Conseil municipal propose qu'elle prenne ce cabinet et que le loyer soit proratisé.

**IX - Questions diverses**

**1 – Conseil départemental – aides cantine :**

Le Conseil départemental informe qu'il ne reconduit pas deux dispositifs :

- L'aide aux communes pour les cantines scolaires de moins de 30 rationnaires (pas concernés)
- L'aide départementale de cantine pour les élèves du 1er dégré.

**2 - EVOLIS 23**

Des réunions d'information pour l'avancée du travail sur les évolutions du service voirie avant vote définitif sont prévues les 15 et 16 septembre prochain. Des élus y assisteront.

**3- Médecins**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'Etat a prévu la mise en place de réseaux de médecins sur le même principe que les médecins solidaires. Le territoire du Pays dunois a été identifié en classe 5, c'est-à-dire en manque de médecins. Quatre médecins ont été identifiés et souhaitent venir 2 à 3 jours par mois. Les travaux à la maison de santé vont se terminer et deux cabinets sont disponibles.
Le logement de la Poste pourra être meublé et mis à disposition des médecins.
Ce projet reste à préciser. Monsieur le Maire aura plus de précisions après son rendez-vous avec l'ARS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.